

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

N° 54 - Novembre 2005

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte

Association agréée - Arrêté Préfectoral du 22 juin 1978

Site internet : www.sauvparcml.asso.fr • e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

Nous voyageons ensemble passagers d'un étroit vaisseau appelé Terre, tributaires pour notre survie de ses fragiles ressources. De notre vigilance, de nos efforts, et par-dessus tout de notre amour, dépend le salut de cette vulnérable embarcation.

D'après Aldai Stevenson.



édito

Chers amis,

Dans nos Flashs précédents et notamment dans nos n° 51, 52 et 53, nous avons mis l'accent sur des problèmes de mise en valeur de notre patrimoine local en soumettant à votre réflexion des idées diverses qui avaient, à notre avis, des incidences positives certaines sur l'embellissement du Parc et de la ville, particulièrement en matière d'urbanisme, de circulation et de stationnement des véhicules.

Nous faisons le point de ces idées et de leur évolution dans ce Flash.

Ainsi que nous l'avons précisé dans notre Flash n° 53, le Tribunal Administratif de Versailles a sèchement annulé le 22 mars 2005 le projet de modification du POS présenté par le maire en janvier 2005. Nullement découragé, le Maire, par arrêté du 15 septembre 2005, a ordonné l'ouverture d'une seconde enquête portant sur un nouveau projet identique au premier. Le projet d'implantation du lycée, qui ne faisait pas partie de la première enquête, mais tout juste «évoqué» lors de celle-ci dans le rapport de présentation, a disparu dans la seconde.

Nous nous interrogeons sur le bien-fondé de cette nouvelle procédure pour les raisons exposées dans ce Flash.

C'est avec regret que nous avons appris le départ de Saint-Germain-en-Laye, après trois années, de Monsieur le sous-Préfet François BURDEYRON. Nous lui avons adressé le 22 juillet nos félicitations pour sa nomination de Préfet de la Nièvre.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur Rollon MOUCHEL-BLAISOT nouveau sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Le Président
J.-C. GOAS

PS : Charles-Albert BOULET nous a quittés le 17 juillet dernier. Ses obsèques ont eu lieu le 22 juillet. Syndic du Parc en 1969 et Secrétaire général, puis Président-Directeur de juin 1975 à 1977, J.-C. GOAS lui ayant succédé, C.A. BOULET est resté ensuite Syndic jusqu'en 1989. Notons que Mme BOULET, son épouse décédée, ancien proviseur du lycée E. Gallois de Sartrouville, a été également syndic du Parc en 1989.

Le Président J.-C. GOAS représentait LA SAUVEGARDE aux obsèques.

Association de Sauvegarde et de Mise en valeur du Parc de Maisons-Laffitte

L'Association a pour but notamment :

- de **conserver au Parc de Maisons-Laffitte son caractère historique et résidentiel**,
- de **protéger les espaces verts** (limitation des constructions, élimination du bruit, des odeurs et des dangers d'une circulation automobile croissante),
- de **veiller à l'application des mesures réglementaires existantes**,
- de **préserver les activités hippiques**,
- de **participer avec les autorités concernées à l'élaboration des documents d'urbanisme**.

LE FLASH DE LA SAUVEGARDE

Directeur de la publication : J.-C. GOAS • Rédacteur en chef : P. HOREL

• Secrétariat de rédaction : Arlette Barrois

Conception - Impression : CRIS

Siège social : Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
21 ter, rue Eglé - 78600 Maisons-Laffitte

Correspondance : BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte - Téléphone / Fax : 01 39 62 68 11

Site : www.sauvparcml.asso.fr

e-mail : contact@sauvparcml.asso.fr

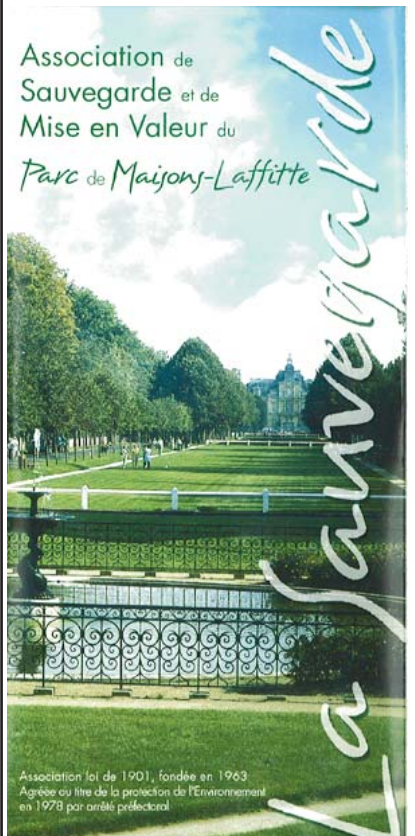
L'ASSEMBLEE GENERALE

de notre ASSOCIATION se tiendra le
Samedi 19 novembre 2005

à 15 heures

au **Château de Maisons**

Le Conseil d'Administration et son Président
vous remercient de votre participation



Sommaire

- En pages 2 et 3 : Où en sont nos idées ?
- En page 3 : la modification du POS. Nos observations.
- En page 4 : La SAUVEGARDE et l'ASP visitent la station d'épuration SEINE-AVAL du SIAAP.

LA SAUVEGARDE

Membre d'honneur : M. G. POISSON - Présidents d'honneur : M. J. ZERMATI, M. J.-C. VASNIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. J.-C. GOAS - Vice-Président : M. P. HOREL - Secrétaire général : M. C. BLANCHON
Trésorier : M. C. MARC

Membres : Mmes A. BARROIS, C. PIRE ; MM. M. ARNOLD, M. BEJOT, S. GODAERT, M. JOUANNE,
G. LOBEL, P. OBERTO, J.-L. RIETER, M. TIBERNI, O. DE VOS

A côté du Château : l'avenue du Louvre - notre Flash n° 51



Nous sommes bien loin de la réalisation initiale proposée par l'architecte en chef des Monuments Historiques, mais des premiers travaux par marquage au sol de l'emplacement de stationnement «réservé au château» ont été faits. Des travaux complémentaires doivent être effectués dans les prochaines semaines.

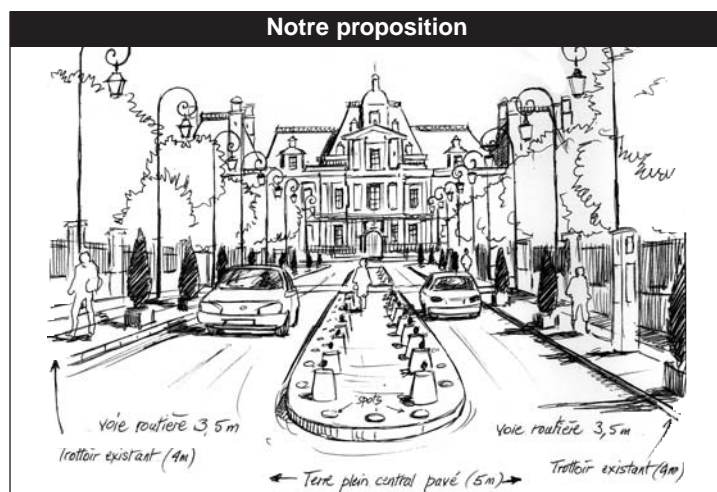


Face au Château l'avenue du Général Leclerc - notre Flash n° 51



Etat actuel

Rien n'est fait. Pas de travaux envisagés à ce jour par la ville. Nous insistons.

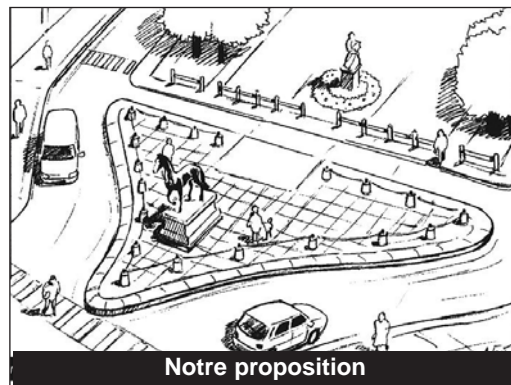


L'entrée du Parc - notre Flash n° 51



Etat actuel

Aucune étude n'est faite par l'ASP, qui avec la seconde tranche de la reconstruction arborée de l'avenue EGLE, prévue pour cet automne, entre l'entrée du Parc et la place du Château, devrait compléter l'embellissement de cette entrée par celui de l'environnement complet de l'entrée du Parc.



Notre proposition

La Place du marché - notre Flash N° 51

Nous reproduisons l'article et le croquis de la page 3 de notre Flash précité.

«Supprimer quelques 80 places de stationnement sur l'avenue du Général-Leclerc, c'est bien, mais les remplacer par plus de 400 autres, c'est mieux.

La place du marché est évidemment un emplacement sous-exploité, en particulier au niveau des possibilités de stationnement. Le trou encore béant des constructions privées de la rue Mermoz, réservé au stationnement privé, n'apportera aucune solution au problème du stationnement public.

La ville de Saint-Germain-en-Laye qui manque aussi cruellement de stationnement en centre ville, envisage la construc-

tion d'un parking en sous-sol de plusieurs niveaux (4 ou 5) sous la place du Marché-Neuf face à La Poste. Il faudra bien à Maisons-Laffitte se résoudre à innover dans ce sens.

Le PIR (Parking d'Intérêt Régional), à côté de la gare, est saturé et nous n'avons plus aujourd'hui d'autres places à offrir aux Mansonnien(ne)s que celles du stationnement anarchique et... de la débrouille !

Quant aux commerçants du marché, ils font stationner leurs véhicules utilitaires un peu partout jusque dans le parc 2 fois par semaine les jours de marché...

Chiffres à l'appui, nous avons donc de nouveau fait appel à D. FORT qui par une autre illustration, vous montrera que notre proposition va dans le sens de l'intérêt général et que la plupart de ceux qui stationnent comme ils le peuvent à droite ou à gauche, y compris avenue du Général-Leclerc, trouveront tout bénéfique à stationner plus près de la gare (SNCF, RER).

A noter que notre proposition concerne un projet de parking sous la place du marché (et non sous le marché lui-même) et que l'infrastructure de surface reste aussi à repenser».



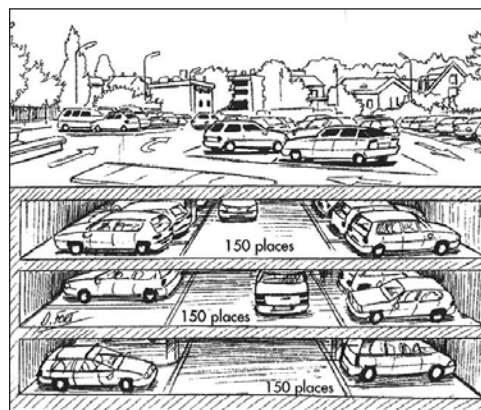
Parking de Saint-Germain-en-Laye, début des travaux, janvier 2005



Etat des travaux actuels

Dans ce même Flash, nous disions à propos de l'aménagement de surface de la place du marché, «...l'infrastructure de surface reste aussi à repenser», nous ajoutons dans notre Flash n° 52 de janvier 2005 qu'un **débat d'idées** serait souhaitable sur l'aménagement de cette place propriété communale de 4.035 m².

Bien entendu, nous préconisons toujours en sous-sols la réalisation de places de parkings dont le nombre reste à définir et de l'ordre de celui de la réalisation du parking de la place du marché neuf de Saint-Germain-en-Laye, soit 415 places minimum (voir les détails dans notre Flash n° 53).



Que proposeriez-vous en surface au-dessus du parking ?

- Des logements d'habitation en rapport avec l'environnement existant ?
- Une infrastructure d'activités avec des espaces de loisirs verts et récréatifs, complétant ceux de l'avenue de Longueil et du marché, apportant une vie nouvelle au quartier ?
- Un lycée privé avec à terme 900 élèves, comme le propose le Maire (le lycée privé prévu sur le site des berges de Seine nécessitait 5.789 m² de SHON selon le permis déposé en mairie le 22 juillet 2004).
- Autres propositions ?

La seconde modification du POS, l'enquête publique ordonnée du 6 octobre au 10 novembre 2005, concernant notamment : le regroupement des activités hospitalières de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale sur le site du Pavillon Talma.



L'Hôtel Royal de la M.G.E.N

L'Hôtel Royal situé avenue Henry-Marcel date de 1910. Cet imposant bâtiment classé, situé dans le petit Parc, faisait partie de la famille des hôtels et restaurants de luxe d'H. Ruhl. Après une courte période d'activités hôtelières, il accueillait des blessés de guerre

en 1915. Puis, il devint propriété de la MGEN en 1948 soit depuis 57 ans et a une capacité, dans le cadre des activités hospitalières de la MGEN, de 86 lits avec 190 salariés.

Le Pavillon Talma, avenue Talma, a une capacité de 77 lits avec 120 salariés.

Total : 163 lits et 310 salariés, c'est avec la ville le premier employeur de la commune.

Notre association a déposé sur le registre du Commissaire enquêteur les observations suivantes (voir encadré ci-dessous) :

Quel devenir pour l'Hôtel Royal ? Un hôtel, une maison de retraite, un centre de séminaires ? Pourquoi aussi ne pas évoquer un possible regroupement sur le site de toutes les activités communales des services

aujourd'hui dispersées dans différents bâtiments et d'y établir la mairie de notre ville pour le confort des employés communaux et la rationalisation des contacts entre ces services ? (rappelons que la mairie actuelle a été inaugurée en juillet 1891, soit il y a 114 ans et qu'elle ne correspond plus aux besoins des services ni de la population d'aujourd'hui de 22.258 habitants).

L'immeuble actuel de la mairie pourrait ainsi devenir un centre culturel avec office du tourisme et expositions et les anciens locaux libérés des rues Mermoz et du Fossé affectés à la construction de logements sociaux, par exemple pour alléger notre contribution sociale dans le cadre de la loi. Encore une idée...

Projet de modification du POS : Enquête publique du 6 octobre au 10 novembre 2005.

Observations de l'Association de Sauvegarde du Parc.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après avoir pris connaissance du dossier en mairie, notre observation concerne le point relatif au regroupement des activités hospitalières de la Mutuelle Générale de l'Education Nationale (MGEN) sur le site du Pavillon Talma.

Dans le POS (Plan d'Occupation des Sols), le site de Talma est en partie situé en zone inondable B, dont la limite est définie par la crue de référence de 1910.

Un PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) couvrant le territoire concerné de la ville de Maisons-Laffitte est en cours d'élaboration.

Nous n'avons aucune information sur l'état d'avancement de ce plan. Dans ces conditions, il est évident que :

- **Sans information**, nous ne pouvons nous prononcer et sommes étonnés que le Maire ait ordonné une telle enquête **sans aucune concertation** également avec le public en amont de celle-ci **pour des modifications** qui nous semblent d'intérêt général.
- Cet intérêt relève, selon nous, d'une **procédure de révision** et non pas d'une modification.
- Le POS étant inchangé, **les modifications proposées** étant identiques à celles proposées lors de la précédente enquête de janvier 2005 **annulée le 22 mars par le Tribunal Administratif de Versailles**, il serait logique juridiquement, qu'il en soit de même présentement.

Veuillez croire, Monsieur le Commissaire en l'expression de notre meilleure considération.

Le Président
J.-C. GOAS

La SAUVEGARDE en visite avec l'ASP (Association Syndicale du Parc) sur le site de la station de traitement des eaux usées

Organisée par notre association, 17 membres de notre conseil d'administration et du syndicat du Parc accompagnés des Présidents C. GIRAUD et J.-C. GOAS ont visité intégralement la Station Seine-Aval sur invitation de G. Mary Directeur du site. Une visite qui a permis à certains de la découvrir, à d'autres de faire le point sur leurs connaissances acquises.

A noter l'importance des travaux effectués et en cours, notamment pour les futures installations de nitrification / dénitrification permettant de traiter l'ensemble des pollutions azotées. Dans 2 ans, la station traitera l'ensemble des pollutions (carbonées : matières en suspension (MES), le phosphore et l'azote) et 2012 est la date prévue pour la réduction maximum des nuisances olfactives et sonores - plus d'un milliard d'euros à investir d'ici 2015 pour respecter les directives communautaires. Le Traité de Rome fait effectivement obligation à un Etat membre de la communauté Européenne de s'acquitter de ses obligations dont le classement de la vallée de la Seine «en zone sensible à l'eutrophisation». La Cour de justice, en septembre 2004, a donné raison à la Commission Européenne qui réclamait aussi ce classement, comme les associations dont la nôtre, cela depuis plus de 20 ans.

A surveiller : le traitement des boues et l'évolution «industrielle» à terme de la plaine d'Achères, avec par exemple la construction en 2006 d'un poste d'apportement de dépotage fluvial remplaçant le transit de 3.600 camions par an à travers la plaine (70 par semaine) par celui de 4 à 5 péniches par semaine qui transportent les produits nécessaires au fonctionnement de l'usine (port fluvial déjà préconisé dans le cadre du SDRIF).



Ci-dessus, les visiteurs sur le site : au centre J.-C. Goas, sur la droite C. Giraud Président de l'ASP (photo du bas). A gauche, les imposantes hélices hélicoïdales transporteuses de remontée des eaux de la station de clarifloculation.

Des nuisances disparues, cela existe : la preuve, la cimenterie LAFARGE.

Pendant des années (jusqu'en 1990 encore) nous nous inquiétions des émissions de poussières et gaz de cette usine du groupe Lafarge qui produisait 700.000 tonnes de ciment par an sur le site de Cormeilles-en-Parisis en bord de Seine (notre bulletin n° 22 de mars 1990). La fin des grands chantiers parisiens consommateurs de ciments et le caractère ancien de son procédé de fabrication utilisant la craie, ont eu raison de cette cimenterie. Le grand four rotatif Polysius



Le site aujourd'hui

NUISANCES

en moins : bruits, poussières et gaz.

La Cimenterie Lafarge de Cormeilles-en-Parisis

Depuis plusieurs mois, les cheminées ne crachent plus ni poussières ni vapeurs sulfureux qui constituaient avec le bruit émanant de l'usine des nuisances non négligeables. Il nous a été confirmé que les activités ont définitivement cessé, et que celles-ci se limitent à du stockage. On s'achemine vraisemblablement vers une démolition à terme.



Flash n° 37 novembre 1999

construit dans les années 60 a disparu. Seuls subsistent les grands silos verticaux, puisque le site est approvisionné en ciment par barges aujourd'hui à partir de l'usine du Havre et conserve son rôle de stockage avant ensachage éventuel selon les besoins.

Nous ignorons pour l'instant le devenir du site situé en zone inondable couverte par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de la Seine.

Cher(e)s ami(e)s de l'Association, n'oubliez pas le règlement de votre cotisation 2005 - 25 € minimum

Merci à tous ceux qui l'ont déjà fait, parfois généreusement
BULLETIN D'ADHÉSION / RENOUVELLEMENT 2005

à envoyer à :

Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
BP 80 - 78603 Maisons-Laffitte Cedex

Nom, Prénom :
Demeurant à :

Téléphone :

adhère à l'Association de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Parc de Maisons-Laffitte
et adresse à l'Association un chèque de € (25 € mini)
Signature

Pour tout chèque reçu d'un minimum de 30,50 € il sera adressé à tout nouvel adhérent,
un livre (deuxième édition) de Georges Poisson, Conservateur Général du Patrimoine,
De Maisons-sur-Seine à Maisons-Laffitte.

Participation de La Sauvegarde au Forum des Associations du 10 septembre.

